

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-19

**Objet : Saison sportive 2018/2019 : Accompagnement des clubs par la Ville.**

**Rapporteur: M. TRON**

**1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international**

Dans le cadre du soutien financier que la Ville de Metz apporte aux associations qui se sont illustrées sur le plan national ou international grâce à la qualité de leurs résultats sportifs et en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement des clubs pour la saison sportive 2018/2019, il est proposé d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **182 600 €** :

- 120 000 € à Metz Handball pour la participation de son équipe A féminine au Final 4 de la Ligue des Champions. Aussi appelée C1, la Ligue des Champions est la compétition européenne de référence au cours de laquelle s'affrontent les meilleures équipes et chaque année, les champions nationaux en titre ont le privilège d'y participer. Organisée par la Fédération Européenne de Handball, cette compétition est annuelle et se compose de plusieurs tours de qualification avant d'entrer dans le tour principal et les phases finales. Metz Handball est le premier club de handball féminin français à être qualifié pour participer au carré final de la C1. Les Messines terminent à la quatrième place en s'inclinant d'un but (30-31) face aux Norvégiennes de Vipers Kristiansand. Il est également proposé d'accorder 10 000 € pour le titre de Champion de France 2018-2019 et 10 000 € pour avoir remporté la Coupe de France 2019 obtenu par l'équipe A féminine. Ces performances portent le palmarès des Dragonnes à 9 victoires en Coupe de France, 8 en Coupe de la Ligue et 23 en Championnat de France (140 000 €).
- 30 000 € à Metz Tennis de Table pour la participation de l'équipe PRO A Dames à la Ligue des Champions. Dans la plus prestigieuse des compétitions continentales, les messines ont été éliminées en quart de finale à Linz. Après avoir été battues 3-2 au complexe Saint-Symphorien, les Messines se sont inclinées sur le même score au retour en Autriche. (30 000 €).

- 5 000 € à Metz Triathlon pour l'obtention de nombreux titres à l'occasion des Championnats de France en Duathlon 2019 (Triplé messin en Elite avec un titre de Champion de France, Vice-Champion de France et une 3<sup>ème</sup> place). Il est proposé d'accorder 3 000 € pour soutenir la participation du club aux Championnats du Monde Elite de Duathlon le 27 avril dernier à Ponteveda en Espagne et qui a permis au messin Benjamin CHOQUERT de décrocher son 1er titre mondial devant son équipier Yohan LEBERRE qui se classera 5<sup>ème</sup> de la compétition. Il est également proposé d'octroyer 3 000 € à Metz Triathlon pour sa participation à la Coupe d'Europe des Clubs en Triathlon le 25 avril 2019 à Quarteira au Portugal (11 000 €).
- 800 € à l'Ecole Française des Echecs de Metz pour soutenir la participation de Clément KUHN, Champion de France 2019, aux Championnats d'Europe Pupilles dans la catégorie U 12 M à Bratislava en Slovaquie du 01 au 11 août 2019.
- 800 € au Club d'Echecs Metz Fischer pour soutenir la participation de Manon SCHIPPKE, Vice-championne de France 2019, Aux Championnats d'Europe Pupillettes dans la catégorie U 12 F à Bratislava en Slovaquie du 01 au 11 août 2019.

## 2) Financement de l'évènementiel sportif

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **9 000 €**.

Parmi ces manifestations, sont prévues

- Association Famille Lorraine de Metz-Borny 1 000 €  
(27<sup>ème</sup> édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 7 décembre 2019).
- Ecole Française des Echecs de Metz 500 €  
(Participation à l'organisation du Marathon des Echecs les 22 et 23 juin 2019).
- Association Badminton Marly Metz Cuvry 1 000 €  
(11<sup>ème</sup> édition du Tribad organisée les 8, 9 et 10 juin 2019).
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle 5 000 €  
(« Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2019).
- Metz Basket Club 1 500 €  
(Tournoi international JUNIOR CUP des catégories U15 et U17 le 23 juin 2019).

## 3) Subventions de fonctionnement

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2018/2019 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différentes associations, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer des subventions pour un montant total de **5 500 €**. Ces subventions sont accordées au bénéfice Amicale du Personnel Municipal Football Club pour soutenir la mise en place d'actions en partenariat avec le collège Philippe de Vigneulles (3 000 €) et pour l'Union Lorraine de Plantières afin de l'accompagner dans son développement (2 500 €).

#### **4) Subvention pour travaux**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de **10 000 €** à l'Association Auto Modèle le Graouilly pour la réalisation de travaux. Le club messin organise régulièrement depuis 1980 des compétitions sur les infrastructures situées boulevard Henri II, il reste un des clubs les plus actifs de la Ligue Grand Est (le club organise entre 3 et 5 compétitions régionales chaque année et envisage d'organiser une manche des Championnats de France en 2020), et a pour objectif de permettre aux amateurs, la découverte du modélisme sur voitures radiocommandées pratiqué en loisir ou en compétition. Suite à l'affaissement d'une zone de la piste, la pratique du modélisme n'est actuellement plus possible sur le site, c'est pourquoi le Club a déposé une demande d'aide financière à hauteur de 20 000 € pour la réfection partielle de la piste et la mise en place d'un plateau bitume.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

**VU** les projets présentés et portés par les clubs sportifs,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

**- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 207 100 € :**

**1) Soutien exceptionnel pour le parcours réalisé par les associations sportives sur le plan national ou international**

Metz Handball	140 000 €
Metz Tennis de Table	30 000 €
Metz Triathlon	11 000 €
Ecole Française des Echecs de Metz	800 €
Club d'Echecs Metz Fischer	800 €

**2) Financement de l'évènementiel sportif**

- Association Famille Lorraine de Metz-Borny (27 <sup>ème</sup> édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 7 décembre 2019).	1 000 €
- Ecole Française des Echecs de Metz (Participation à l'organisation du Marathon des Echecs les 22 et 23 juin 2019).	500 €
- Association Badminton Marly Metz Cuvry (11 <sup>ème</sup> édition du Tribad organisée les 8, 9 et 10 juin 2019).	1 000 €
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle (« Sentez-vous Sport » qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2019).	5 000 €
- Metz Basket Club (Tournoi international JUNIOR CUP des catégories U15 et U17 qui aura lieu le 23 juin 2019).	1 500 €

### 3) Subventions de fonctionnement

- Amicale du Personnel Municipal Football Club	3 000 €
- Union Lorraine de Plantières	2 500 €

### 4) Subvention pour travaux

- Club Auto Modèle le Graouilly  
(Réfection de la piste et mise en place d'un plateau bitume).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**